

Délibération n°2021-03-14b**Réf. Nomenclature « Actes » : 112**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Achat de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle – groupement de commandes avec la Ville d'Ussel

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	71
Pouvoirs	16
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 juin 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**


Laurence Boyer	à	Alain Sivade	Jeanine Bringoux	à	Christophe Tur
Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère	Sandra Delibit	à	Michel Pesteil
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Catherine Nirelli	à	Joël Bézanger	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Stéphane Peyraud	à	Pierre Chevalier	Jean-Pierre Saugeras	à	Philippe Brugère
Jean-Marc Sauviat	à	Philippe Pelat	Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner
Marie-Christine Soulefour	à	Monique Jabiol	Françoise Talvard	à	Pierrick Cronnier
Elisabeth Ventadour	à	Yoann Fiancette	Sébastien Devallière	à	Gilles Barbe

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Chapuis Laëticia ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy (représenté) ; Gruat Xavier ; Guillaume Serge (représenté) ; Jouve Nicolas ; Laurent Nathalie (représentée) ; Loge Jean-François (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Mouty Samuël ; Parrain Céline ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-03-14b



Envoyé en préfecture le 06/07/2021
 Reçu en préfecture le 06/07/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210701-202103142-DE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les articles L.2113-6 et 7 du Code de la commande publique concernant la constitution des groupements de commande,

Le président explique que dans un souci de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de mutualiser les procédures de marchés, la Ville d'Ussel et Haute-Corrèze Communauté souhaitent constituer un groupement de commandes, en application des articles L.2113-6 et 7 du Code de la commande publique, pour l'achat de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle (EPI).

La Ville d'Ussel, coordonnateur de ce groupement dit « d'intégration partielle », organisera, conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité, la notification du contrat et son exécution hormis les ordres de services et paiements qui seront propres à chaque membre.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur et donc celle de la Ville d'Ussel.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » entre la Ville d'Ussel et Haute-Corrèze Communauté, selon les conditions de la convention constitutive ;
- **APPROUVE** la Ville d'Ussel en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec Haute-Corrèze Communauté ainsi que tous les actes y afférents ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	92
Pour	92
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 1^{er} juillet 2021

Le président,
Pierre Chevalier

